



Utilité d'une plainte pour insultes

Par **enkara16**, le **08/03/2011** à **21:23**

Bonjour,

je suis bénévole à la Croix Rouge et depuis quelque temps une cliente vient tous les jours et s'adresse aux bénévoles comme à des chiens. Jusqu'à présent personne n'osait trop rien dire (c'est la croix rouge, on sait que les gens ont leurs lots suffisant de pb). Maintenant cette charmante dame en est passée aux insultes (sale p**, raciste, sal**, ...) uniquement contre moi parce que je n'ai pas pu lui fournir un article dont elle avait besoin (besoin pour le revendre, je précise).

Sachant qu'elle m'a insulté dans la rue devant la délégation, que je n'ai pas répondu à ces insultes (plus par peur qu'autre chose avec mon 1m55 et 45kg) et que des ouvriers du bâtiment ont été témoins de la scène, est-il utile que je porte plainte contre cette personne ?

Je reste bloquée sur cette histoire, je suis bénévole, je consacre 8h par jour aux autres et en retour, je me fais insultée et rabaissée plus bas que terre. La seule chose que j'attendais en retour, c'était un minimum de respect.

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **22:55**

Si les témoins acceptent de témoigner par écrit, dans les formes légales, avec copie recto-verso de la CNI, oui (ayez les témoignages avant de porter plainte)